



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 14 décembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **38**

Mesdames, Messieurs, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Hubert BUR, André DUPPRE, Pierre LANG, Bernard PETRY, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Pierre THIL.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **1**

Madame Simone RAMSAIER représentée par Josette KARAS,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **8**

Messieurs, Alexandre CASSARO a donné procuration à Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN a donné procuration à Jean-Claude HEHN, Guy BORN a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à M. Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Christian CLEMENT a donné procuration à Roland GLODEN, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Roland ROTH.

✓ Excusés : **6**

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Pascal LAUER, Didier ZYMNY, Cyrille FETIQUE, Régis GAY, Jean-Paul TINNES,

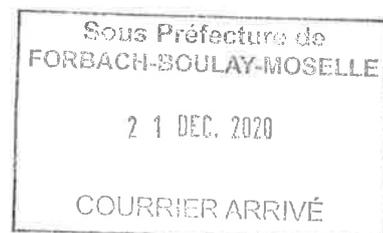
✓ Absents : **2**

Madame, Monsieur, Chantal PLATTE, François GATTI

02. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SYDEME POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil Syndical,



VU l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, un rapport retraçant son activité. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président au Conseil syndical en séance publique.

EXPOSE que le volet financier du rapport d'activités est indexé en grande partie sur l'analyse et l'interprétation de la matrice des coûts de l'Ademe, celle-ci servant notamment de référentiel national. Son étude permet au syndicat de se situer parmi les collectivités françaises compétentes en matière de transport/traitement des déchets ménagers et d'évaluer la pertinence du modèle mis en place.

PRECISE que la matrice 2019 du Sydeme n'a pu être mise en validation que la première quinzaine du mois de septembre 2020 en raison des différents reports de vote du budget, ce qui a retardé d'autant la finalisation du rapport d'activités de l'année 2019 et sa présentation aux élus de l'Assemblée.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

47 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- De prendre acte du rapport annuel d'activités du Sydeme pour l'année 2019,
- De charger le Président d'adresser ce rapport aux présidents des intercommunalités membres.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 14 décembre 2020

Roland ROTH,
Président

Sous-Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
21 DEC. 2020
COURRIER ARRIVÉ

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le **21 DEC. 2020**.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le **21 DEC. 2020**.....

